



Agir par la Culture

2018

{ANALYSE #4}

CARREFOUR: ET VOILÀ, MADAME, POURQUOI VOTRE GOUVERNEMENT EST MUET...

Marc Sinnaeve

*Administrateur de Présence et Action Culturelles et
membre du Comité de rédaction d'Agir par la Culture*



Avec le soutien de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

CARREFOUR: ET VOILÀ, MADAME, POURQUOI VOTRE GOUVERNEMENT EST MUET...

.....
Marc Sinnaeve

*Administrateur de Présence et Action Culturelles et
membre du Comité de rédaction d'Agir par la Culture*
.....

Cette fois, c'est Carrefour. À chaque annonce d'une fermeture ou d'une restructuration importante d'une filiale de multinationale (Arcelor, Ford, Carrefour, Delhaize, Caterpillar, ING...), c'est le même exercice obligé. Les témoignages d'indignation ou d'étonnement auxquels se livrent chefs de gouvernement et ministres de l'Économie, constituent, déplore-t-on consensuellement (intéressés compris), la marque de l'impuissance des pouvoirs publics confrontés aux décisions des firmes transnationales d'ajuster la voilure aux « évolutions du marché » (comprendre : les reculs de la firme face à la concurrence). La marge de manœuvre du politique se résumerait, en général, à des mesures d'accompagnement social des travailleurs licenciés et à l'adaptation à la loi économique de la « destruction créatrice » (d'emplois).

Alors, tournez, manège et passez, muscade ? Pas si vite...

C'est devenu un lieu commun fort répandu, y compris à gauche : en conséquence de la globalisation économique « néolibérale », on assisterait à un retrait, voire à un démantèlement de l'État et de ses services, ainsi qu'à une perte de son pouvoir d'agir. Ce diagnostic de *décomposition* et d'impuissance de l'État tient-il la route ? Ou celle-ci nous conduit-elle plutôt à un mouvement de *recomposition* des structures de pouvoir politique et des modes d'action de l'État ?

En fait, depuis le grand tournant politique amorcé dans les années 1980, un nouveau rôle lui échoit. Le libéralisme de *laissez-faire* n'est plus, depuis longtemps, qu'une chimère doctrinaire, considérée comme telle jusqu'au sein même des différents courants de pensée libéraux. La rationalité économique effectivement à l'œuvre repose, au contraire, sur un processus, très maîtrisé, de *mise en concurrence* généralisée. Et ce, dans un cadre juridiquement

construit de mécanismes et de règles sur mesure, ce qui implique bien une intervention des institutions politiques, juridiques et administratives : l'État, donc. Soit tout, sauf le jeu spontané du marché et de la concurrence naturelle.

UN CABINET D'OPTIMISATION DU MARCHÉ

Avec la montée en puissance d'un droit européen de la concurrence, qui n'accorde plus aucune place (ou presque) aux notions de service public et d'entreprise publique, l'État keynésien, à la fois ordonnateur, redistributeur et investisseur, a bien cessé d'être. Mais pas l'État en tant que tel : bousculé, affaibli, remis en cause dans ses structures publiques, dans ses modes d'action politiques et dans les finalités de ses politiques publiques par la globalisation néolibérale, certes, mais pas pour autant en voie de disparition. Par contre, il s'est mué en État *facilitateur* ou *néo-régulateur*, comme le montre l'écrivain et historien des idées François Cusset : « *Les États fonctionnent comme des cabinets d'optimisation du grand marché* ». En clair, l'autorité publique a pour mission de mettre en place les conditions propices à l'insertion la plus favorable possible des marchés privés nationaux dans une économie européenne et mondiale libéralisée : subventions publiques, cessations de terrains à conditions préférentielles, degré adapté de compétitivité salariale et autres amabilités fiscales sont mises à disposition des grands entreprises par l'*État courtisan*.

À la faveur de ce nouvel écosystème, impliquant interdépendances entre public et privé, et changements d'échelle des territoires de référence, l'État devient davantage administrateur et moins politique. On assiste à un éclatement de la sphère du public en une multiplicité d'agences de surveillance extérieures, de régulateurs autonomes et autres technostructures de gestion, toutes chargées de la « gouvernance des marchés ». De façon remarquable, elles sont à la fois indépendantes des institutions officielles et du gouvernement, et dégagées des contraintes statutaires de la fonction publique.

Pour en saisir le sens, il faut s'imaginer une sorte de réseau public-privé, aussi informe que complexe, fait d'autorités étatiques et non-étatiques entrecroisées qui, ayant cessé de voir l'État comme un obstacle au bon fonctionnement du marché, passent des accords entre elles, en premier lieu sur la redistribution des espaces publics de pouvoir.

L'évolution de l'Europe et de ses États-membres apparaît comme la quintessence de cette emprise de la gouvernance comme nouvelle normativité. Celle-ci s'applique à faire des valeurs du marché, comprises comme celles de la concurrence et de la *quantification*, la rationalité économique, mais aussi politique, sociale et culturelle de l'époque. Ce mouvement représente la véritable « *révolution silencieuse* » du temps présent, à laquelle faisait allusion l'ex-président de la Commission européenne, José Manuel Barroso dans une interview au Wall Street Journal de juin 2010 : « *Ce qui se passe actuellement est une révolution silencieuse – une révolution silencieuse, à petits pas, vers une gouvernance économique plus forte.* »

LES CHIFFRES, MOTEURS DE LA RÉACTION POLITIQUE

Pour définir plus avant un tel régime, le juriste Alain Supiot parle de « *gouvernance par les nombres* ». Le concept de gouvernance, originellement, conduit à faire du chiffre non un cadre, mais un but de l'action publique et privée. Ou, plutôt, un « *moteur de la réaction* », chaque entité, privée ou publique, étant « *censée, non plus agir, mais rétroagir aux signaux chiffrés pour améliorer sa performance* ». On perçoit bien, ici, le sens, plus réactif qu'actif, qui préside désormais à la gestion des affaires publiques. À l'implosion des marchés financiers dérégulés, le gouvernement par les lois, qui repose d'abord sur la *qualification* politique d'une situation qui advient, cède la place, donc, à une gouvernance qui a pour objectif de satisfaire des objectifs essentiellement quantitatifs.

Ceux-ci répondant à la visée de l'instauration du marché global et de la mise en concurrence de toutes les ressources disponibles. Dans ce schéma, le calcul, c'est-à-dire des opérations de quantification ou de mesure, devient l'outil et le référent cardinal du mode d'action des pouvoirs publics : le *combien?* détrône le *pourquoi?* et le *comment?* de l'ordre de priorité mental du politique, ainsi que de l'individu-consommateur.

La gestion par les chiffres érigés en finalité opère sur une base souterraine : celle de l'activation de conventions d'équivalence mentales, quasi subliminales, entre les choses et leur représentation chiffrée. Ce sont elles qui, sans que l'on en ait conscience, construisent la croyance dans le fait que les catégories statistiques représentent effectivement la réalité des choses. À partir de cette croyance, plus personne ou presque n'est choqué de voir la diversité des êtres, des choses, des situations, des systèmes juridiques eux-mêmes être réduits à des quantités mesurables et, le cas échéant, à des « avantages comparatifs » pour le pays ou pour l'économie, qu'elle soit nationale ou régionale, dans le régime de mise en concurrence globale.

LE RÉGIME DE RATIONALITÉ CONTEMPORAIN

La sphère hégémonique, si pas tyrannique, de la gouvernance par les nombres est là aussi pour masquer, primo, la situation réelle de l'économie et de la société, secundo, les logiques de la normativité qui s'imposent aux sociétés et aux individus, et, tertio, le jeu conflictuel des intérêts sociaux ainsi que les rapports de pouvoir et de domination à l'œuvre. La foi en un monde rendu entièrement calculable et programmable se trouve alors d'autant plus « naturellement » transformée en oxygène non seulement de toute politique, mais aussi de tout domaine de la société, de toute activité, de toute vie. C'est l'air qu'on respire : invisible, insensible, inodore. Dit autrement, c'est notre régime de rationalité contemporain.

En témoigne, si besoin était, le discours public du moment Carrefour. En deçà de ses apitoiements et de ses questionnements de circonstance sur les procédures de reclassement dans l'économie de la destruction créatrice, on peut se demander, par exemple, pourquoi il s'exonère d'interroger la nature

des liens entre, d'une part, les licenciements massifs du géant français de la grande distribution, et, d'autre part, les politiques publiques européennes et nationales, on ne peut plus actuelles, d'intensification de la flexibilité du travail et de l'emploi...

De même, l'on peut mieux appréhender, par ce biais, la difficulté dans laquelle se trouvent les gouvernements, de gauche comme de droite, à encore pouvoir faire de la politique (et donc *faire société*) à partir du moment où la gouvernance des marchés constitue désormais le mode de régulation universel des affaires du monde : celui-là même qui parvient à faire converger dans la même direction, en dernier ressort, la conduite des entreprises et la politique économique des États à l'échelle de la planète (y compris dans les économies communistes de marché) dans un environnement complexe d'interdépendance globale.

La question à se poser, en l'occurrence, n'est pas celle de l'opportunisme électoral des politiques qui privilégieraient la rentabilité calculée du court terme. La vraie question réside un pas en-deçà, dans l'impact temporel, justement, de la néo-régulation comptable qui participe, foncièrement, du mode de la réaction-gestion et non de l'action. Un tel schéma rend pour ainsi dire inopérable ou inopérationnelle toute volonté d'encore se projeter dans le long terme. Définition même du politique, pourtant...

Pour réhabiliter un mode de fonctionnement proprement politique, il conviendrait de dépasser la *régulation* et son régime des « coups de clé » (ou des ajustements ponctuels) pour accéder à la *réglementation*, ce qui, pour Alain Supiot, oblige à revenir sur le terrain politique et juridique « *afin d'y rétablir l'ordre de fins et des moyens entre les besoins des hommes et l'organisation économique et financière* ». Sans nécessairement aller jusqu'à brider la circulation, cela pourrait consister, pour commencer, à remettre en place, de façon concertée, un code de la route et des contrôles publics de son respect par les firmes, plutôt que réagir dans l'instant par une simple diminution de 5 ou 10 kilomètres à l'heure de la vitesse maximale autorisée. Définition fondamentalement social-démocrate d'une ambition résolument politique.